

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 3 septembre 2024, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Raucoules (auberge d'Oumey), le 9 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure donne pouvoir à M. SABY François-Régis.
M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

.....
APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (20 présents + 2 pouvoirs + 2 absents).

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Marc TOURON comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il convient pour le Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire qui a été transmis à tous les Conseillers communautaires ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 (décision unanime).

INFORMATIONS

M. le Président présente les décisions (Bureau et Président) et arrêtés (Président) qui ont été pris dans le cadre des délégations et compétences qui leur ont été accordées.

M. VALLAT fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la subvention attribuée à FB BOIS ; la subvention est bien de 10 000 euros et non de 40 000 euros. M. le Président confirme que l'aide attribuée est bien de 10 000 €.

M. le Président indique que LA TABLE DES 2L a bénéficié d'une aide FIL liée à son ouverture. Mme MOUNIER constate que le dispositif d'aide aux façades fonctionne bien. M. PEYRARD répond que oui. M. DURIEUX ajoute que le rôle des élus est très important afin d'encourager ces rénovations. Il précise que l'exemple type est celui de Montregard où plusieurs maisons ont bénéficié du dispositif sur un même linéaire.

Mme SOUTRENON demande des explications sur les modifications apportées aux règlements intérieurs pour le périscolaire et demande ce qu'il en est pour les horaires et pour les tarifs. M. POINAS répond que l'idée était de procéder à une harmonisation des horaires sur les 4 centres pour le périscolaire. Concernant les tarifs, il est précisé que certains parents ne venaient pas récupérer les enfants à l'école, mais directement après au périscolaire sans que cela ne soit facturé. Aujourd'hui, les demies-heures seront facturées dès 16h30 afin de rémunérer le service d'accompagnement de l'école au périscolaire. Il ajoute qu'en fonction des demandes ou des retours des familles, la Communauté de Communes s'adaptera.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

ORGANISATION INTERNE CC

MODIFICATION DES DELEGATIONS

M. le Président explique que suite aux modifications des délégations présentées lors du Conseil Communautaire de juillet, les services préfectoraux ont fait un retour écrit sur plusieurs points indiqués dans le rapport. L'ensemble de ces points sont lus et les modifications requises sont présentées dans une version complète des délégations (fonds de concours et régime indemnitaire non déléguables...).

M. POINAS demande si les Mairies doivent aussi modifier leur régime de délégations. Il est précisé que les régimes de délégations diffèrent entre les Mairies et les EPCI.

Il est rappelé que la délibération du Conseil Communautaire de juillet sera retirée et remplacée par celle prise au cours de la présente séance.

Il est précisé que quelques ajouts ont également été faits (ventes diverses, négociations foncières via l'EPF...). M. POINAS précise que pour ce dernier la Taxe Spéciale d'Équipement vient d'apparaître sur les taxes foncières 2024.

M. le Président rappelle que les évolutions validées dernièrement pour les délégations concernant les avenants des marchés publics ont été conservées.

Le Conseil Communautaire approuve la modification des délégations présentée (décision unanime).

PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Président explique qu'il s'agit de prendre une délibération permettant d'acter le transfert de ces nouvelles compétences officiellement au 1^{er} janvier 2025. Il rappelle le contexte général et les schémas de mise en œuvre sur le territoire. Concernant le personnel, il détaille les avancées sur les embauches avec une personne recrutée pour l'assainissement qui travaillera également pour le SEM. Certains agents seront en outre mutualisés entre la SPL, le SEM et le SES. Il explique qu'il va y avoir de nombreuses décisions à prendre et conseille aux Communes de prévoir un Conseil Municipal par mois jusqu'à la fin de l'année. Il explique que pour l'AEP, il y aura un transfert d'abord à l'EPCI, puis au SEM et SES. Pour les eaux usées, par contre, c'est bien la CC qui sera compétente.

M. CIBERT demande à partir de quel moment on va connaître les prix de l'eau et de l'assainissement suite au transfert. Il est répondu que les prix actuellement en vigueur seront ceux qui seront applicables en 2025, sauf s'il y a un souhait de faire un pas vers un début d'harmonisation lors du prochain COPIL. M. le Président rappelle que c'est le SEM qui prendra les décisions concernant les tarifs de l'eau et non la CC ; la CC votera uniquement les tarifs d'assainissement.

M. POINAS demande si certaines Communes ne pourraient pas procéder à une augmentation des prix avant le transfert. M. le Président explique qu'en effet, l'exemple de la Commune de Dunières est parlant. La Commune a de gros investissements à produire sur l'assainissement, mais elle a aussi le prix le moins cher des 8 Communes en assainissement. L'augmentation du prix par la Commune en amont changerait la perception par la population du transfert.

M. VALLAT dit qu'il y a un travail de cadrage à faire et souhaite connaître le coût du service de l'eau et surtout qu'est-ce que ce service comprend. Avec VEOLIA, la Commune de Dunières connaissait le service et le coût de cette gestion en DSP, mais avec le SEM, on est encore dans l'inconnu alors même qu'on nous demande de nous prononcer sur le transfert de ces compétences. Il est répondu que les études sont en cours et que le coût du service n'est pas encore connu car il faut encore finaliser le coût du gestionnaire (SPL) et le niveau de service souhaité par le SEM. Plusieurs réunions ont eu lieu et les premières projections commencent à se dessiner. Le niveau de service est à peu près homogène, la question se posera par exemple pour la mise en place de la télérelève dans les 3 Communes actuellement en régie. Si des doutes subsistent, M. le Président indique que le SEM pourrait aussi décider de voter des tarifs 2025 identiques à 2024 pour se laisser le temps de réfléchir. Il ajoute que sur l'eau, les tarifs dégressifs ne sont plus possibles. Il y aura deux types de tarifs possibles : le tarif domestique et le tarif professionnel (pour les industriels et les agriculteurs). Pour Dunières le tarif de l'eau est déjà élevé. M. VALLAT répond que le SEM n'a pas aidé à la baisse des tarifs, l'achat de l'eau a augmenté de 10 000 euros par an. M. le Président répond que les deux délégués de Dunières au SEM ont voté ce montant. Il ajoute que si on vient à harmoniser le prix de l'eau, Dunières et Montregard ne seront pas les plus impactés. Par contre sur l'assainissement, il y a un gros travail à faire car les travaux qui nous attendent sont importants et les tarifs de l'assainissement ne permettent pas d'avoir des subventions. M. le Président fait le constat que la situation n'est pas uniforme d'une Commune à une autre et que les exigences réglementaires seront plus strictes avec la CC qu'avec les Communes. Il rappelle également qu'il y aura un travail important de convergence à faire entre le SEM,

le SES, la Communauté de Communes et les Communes pour les travaux impactant les réseaux AEP, EU-EP, les réseaux secs, la voirie. La coordination sera essentielle.

M. le Président rappelle que le SEM n'a pas vocation à faire des bénéfices, mais simplement à faire payer le prix le plus juste à l'utilisateur. Il souhaite être clair en expliquant qu'il ne faut pas se faire d'illusions, on ne va pas aller vers une baisse des prix ; mais en contrepartie, le niveau de service s'harmonisera vers le haut.

Il est précisé que la part gestionnaire dans le prix de l'eau à Dunières était élevée. M. VALLAT dit que la Mairie de Dunières a fait installer des compteurs via la DSP ; c'était dans le schéma de VEOLIA. Le service était donc plus élevé ; ce qui explique le prix de l'eau plus haut que le SELL par exemple. M. le Président expose que les Communes adhérentes au SELL ont aussi changé de nombreux compteurs.

M. MOULIN explique que Dunières a fait le nécessaire en termes d'investissement pour l'AEP car la Ville achète chère l'eau au SEM et les élus ne souhaitaient pas qu'il y ait de fuites pour limiter les pertes.

Il demande ensuite quelles sont les incidences sur la gouvernance et de représentativité du SEM qui passe de syndicat de production à syndicat primaire. M. le Président répond qu'il y aura vraisemblablement 2 délégués par Commune, comme actuellement. Il insiste sur le fait que ces délégués voteront pour le compte de la CC, et plus de leur Commune. M. MOULIN fait remarquer que les décisions du SEM seront plus impactantes qu'avant avec plus de poids et de responsabilités. M. le Président répond que le SEM aura en effet plus de responsabilités auprès de la population.

Il est précisé qu'au niveau d'HPVc, pour l'AEP, on devra décider du transfert de la compétence au SEM et procéder à la désignation des délégués.

M. le Président dit qu'en l'état des choses, on n'a pas toutes les réponses à toutes les questions aujourd'hui. Il ajoute que tout cela prendra au moins un an pour mettre en œuvre cette réflexion, pour ensuite faire le point sur les tarifs à harmoniser et que cette question pourrait intervenir que pour 2026. Il y a un peu de sagesse à avoir à ce niveau. Il ajoute qu'on pourrait harmoniser des choses simples comme des droits de branchement en assainissement par exemple.

Il est précisé que l'objectif de ce transfert est également d'avoir une sécurité juridique fiable avec les règlements de service par exemple.

M. le Président suggère que les membres désignés au SEM soient des élus un peu pointus sur le sujet, vu l'enjeu de ces sujets.

Mme MEYNET est d'accord avec ça car elle explique que c'est très compliqué pour tout saisir sur des sujets aussi techniques.

M. le Président souhaite remercier les agents d'HPVc qui travaillent sur ce dossier depuis plus d'un an maintenant et dit qu'on arrive au bout du processus.

M. DURIEUX explique qu'il se sent frustré car ce transfert de compétences arrive pour lui 5 ans trop tôt. Pour Dunières, les schémas directeurs arrivent, tout avait été mis en place pour que ça puisse évoluer dans le bon sens. Il aurait aimé transférer des ouvrages en meilleur état.

M. le Président dit que si une seule Commune n'est pas au tarif seuil imposé, soit 1.20 euros, alors cela pourrait pénaliser tout le monde (notamment au niveau des subventions).

Mme MEYNET demande quel est le delta de tarif d'assainissement à rattraper pour Dunières. Il est répondu que Dunières se situe à 0.90 euros aujourd'hui. M. MOULIN répond que pour avoir les subventions, il faut atteindre un tarif, que les élus de Dunières le savent et qu'il faudra le faire. M. GOUY regrette qu'on prenne le chemin d'un programme imposé par l'Etat.

Il précise qu'au niveau assainissement, la Mairie de Dunières a un programme de travaux de mise en conformité important sur la période 2024-2029. Mme MEYNET est d'accord pour que chacun prenne ses responsabilités pour les prix de l'assainissement. M. DURIEUX propose que sa Commune adopte en 2024 les tarifs assainissement 2025 en forte augmentation.

M. SANTY revient sur l'interdiction des tarifs dégressifs et demandent qui doit revenir sur ces tarifs. M. le Président répond que cela se fera au niveau du SEM pour l'eau et d'HPVc pour l'assainissement. Il y aura la possibilité de faire un tarif pour les professionnels.

M. PEYRARD dit qu'aujourd'hui la décision qu'on prend c'est de donner les clés à la CC sans même connaître les tarifs. M. SANTY et M. POINAS répondent qu'il y a déjà eu des projections en COPIL et que pour Riotord, M. BERNON était présent.

M. GRANGE demande pourquoi on doit aller vers l'harmonisation quand tout fonctionne bien. M. le Président répond que l'harmonisation doit intervenir obligatoirement.

M. MOULIN estime que le territoire maîtrisera son avenir en prenant ces compétences.

M. le Président ajoute que concernant le personnel, la CC recrute actuellement un agent « responsable du cycle de l'eau ». Nous avons reçu 3 candidats à des entretiens et l'un d'entre eux a fait l'unanimité. Cette personne travaillerait à 70% pour l'assainissement, 10% pour GEMAPI et 20% pour le SEM.

M. CIBERT demande ce qu'il en est de la taxe GEMAPI. M. le Président répond que la taxe GEMAPI a été instaurée, mais sans taux pour l'heure.

Il est ensuite détaillé le contenu de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » qui pourrait être reprise par la CC.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire approuve le transfert à la Communauté de Communes des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2025 (décision unanime).

MODIFICATIONS DES STATUTS HPVc

M. le Président explique que les statuts d'HPVc doivent être modifiés en lien avec le transfert des compétences qui vient d'être discuté.

Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts proposée (décision unanime).

AFFAIRES ECONOMIQUES

LINAMAR - ZA DE JACQUET (MONTFAUCON)

M. le Président explique que la Communauté de Communes, après avoir présenté une demande de subvention pour l'extension de la partie industrielle de LINAMAR, doit déposer un second dossier au titre de la rénovation des bureaux de l'entreprise. Il procède à la lecture du plan de financement prévisionnel pour cette partie et propose de demander la subvention de 40 000 euros au Département.

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention au Département de la Haute-Loire concernant la rénovation des bureaux de LINAMAR au titre du dispositif de l'immobilier d'entreprises (décision unanime).

HABITAT - OPAH

DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION OPAH

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes a lancé un marché public afin de retenir un prestataire pour l'animation de l'OPAH sur le territoire.

M. le Président explique que les dossiers sont difficiles à monter pour les gens et que cet accompagnement est indispensable.

M. DURIEUX présente la demande de financement prévisionnel pour l'animation et le suivi de l'OPAH, et précise que ces montants sont les montants maximums puisque la CC ne paiera qu'au dossier réellement traité.

Le Conseil Communautaire approuve la demande de subvention à déposer auprès de l'ANAH via le Département de la Haute-Loire concernant le suivi et l'animation de l'OPAH (décision unanime).

FINANCEMENT DE L'INGENIERIE - CATEGORIES INTERMEDIAIRES ET SUPERIEURES

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle qu'il avait été évoqué d'accompagner les catégories intermédiaires et supérieures au niveau de l'ingénierie. Il explique que pour ces catégories, c'est l'ANAH au niveau national qui instruit les dossiers (et pas au niveau départemental). Il propose que le montant de la subvention communautaire soit identique à celle attribuée par l'ANAH et selon les mêmes règles.

M. GRANGE demande ce que signifie les logements conventionnés. M. le Président répond qu'il s'agit d'un conventionnement avec l'ANAH qui prend en compte le niveau de revenus et plafonne le montant des loyers pour les logements loués. M. DURIEUX ajoute que le conventionnement dure 10 ans.

Le Conseil Communautaire approuve la participation financière de la CC sur l'accompagnement en ingénierie pour les catégories intermédiaires et supérieures (décision unanime).

FINANCEMENT DES TRAVAUX OPAH

M. DURIEUX, Vice-Président, précise que les tableaux présentés ont déjà été vus en Conseil Communautaire, et ont fait l'objet d'ajustements en fonction des nouveaux dispositifs ANAH. Il présente les montants des subventions au titre de l'ANAH et au titre de la CC par nature de travaux et de catégorie.

M. POINAS demande comment il faudra procéder pour la gestion des premiers contacts. Il est précisé qu'un numéro unique sera mis en place à destination des usagers.

M. POINAS dit qu'il est très important de bien communiquer avec les artisans locaux afin qu'ils aient le bon réflexe pour ce type de travaux.

Il est précisé qu'en plus des aides dans le cadre du dispositif de l'ANAH, la CC propose des primes comme celles des façades, la création d'un extérieur ou le passage de résidence secondaire à principale. Cette dernière prime pour le passage de résidence secondaire à principale avait fait l'objet de débat lors d'une précédente séance sur la durée minimale obligatoire pour bénéficier de cette aide. Il est proposé de se calquer sur la durée imposée par l'ANAH.

M. MOUNIER trouve que ces aides aux travaux et ce dispositif sont une très bonne chose.

M. DURIEUX dit qu'il va falloir bien surveiller les entreprises qui démarchent les administrés afin de veiller à éviter les effets d'opportunisme, et plutôt à inciter les gens à aller vers des entreprises locales.

M. VALLAT suggère que les prestataires choisis, SOLIHA et COHECO, vérifient les devis et le travail réalisé par les entreprises. Il est répondu que SOLIHA devra communiquer sur ces risques, mais ne pourra pas orienter clairement les gens vers une entreprise plus qu'une autre.

M. DURIEUX confirme que ces prestataires sont efficaces.

M. DURIEUX demande quel est le volume global de travaux qui sera généré par l'OPAH. Il est précisé que c'est de l'ordre de 4 000 000 €.

M. DURIEUX et M. le Président remercient la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » pour le travail réalisé sur ce programme OPAH qui est un volet habitat important pour le territoire.

M. DURIEUX précise qu'une importante communication sera effectuée pour lancer ce programme.

Le Conseil Communautaire approuve l'institution des aides financières HPVc aux travaux listés dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH sur le territoire communautaire (décision unanime).

AFFAIRES FINANCIERES

TAXE D'AMENAGEMENT

Il est expliqué que le partage de la TAM avait d'abord été obligatoire en 2022 puis de nouveau rendu facultatif par la loi. Lors du bilan mi-mandat, il avait été présenté au Conseil Communautaire toutes les options envisagées pour retrouver un part de recettes supplémentaires pour la CC. Il s'agit aujourd'hui de soumettre au vote le partage initialement envisagé avec les modalités suivantes :

- 80% de la TAM pour la CC / 20 % pour la Commune
- Uniquement sur les zones d'activités
- Uniquement à partir du 1^{er} janvier 2025

M. POINAS demande si cette date correspond au dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

M. le Président et M. SANTY indique que oui.

Mme MOUNIER fait remarquer que les taux de TAM ne sont pas les mêmes selon les Communes. M. le Prédisent répond que les taux sont fixés par les Communes et qu'une harmonisation serait souhaitable à terme, et que le pourcentage du partage s'appliquera donc sur le produit perçu.

Le Conseil Communautaire approuve le partage de la TAM dans les conditions précitées (décision unanime).

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATIONS

M. le Président explique que la CC avait déjà mis en place une exonération de CFE pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires sur le territoire, mais la loi sur les FRR (ex ZRR) ayant été modifiée, les services fiscaux nous alertent sur l'obligation de procéder à une nouvelle délibération afin d'être en conformité avec les nouveaux textes. Il est précisé qu'elle est aussi valable pour les dentistes.

Mme DURIEUX demande s'il faut que le siège du professionnel de santé soit sur la CC.

M. MOULIN indique qu'il faut que le site d'exercice soit sur le territoire, pas le siège social. Il fait remarquer que dans le cadre de son entreprise, il a lui aussi été exonéré de CFE. Il est

répondu que cette exonération entre dans le cadre d'une exonération de droit par la loi et non par une décision de la CC. Il s'agit ici de voter une exonération dite facultative.

M. le Président propose de reconduire à l'identique l'exonération déjà existante.

Le Conseil Communautaire approuve le maintien d'une exonération de CFE pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires (décision unanime).

FPIC – DSC

Il est expliqué que, comme chaque année, il convient de délibérer sur le FPIC et la DSC. Il est procédé à la lecture des tableaux présentés dans le rapport détaillant l'ensemble des calculs. Il est proposé aux élus communautaires que la CC prennent en charge la totalité du FPIC (dont la part communale), qui cette année représente environ 50 000 euros de moins que 2023. Le calcul de la DSC est détaillé étape par étape en indiquant la prise en compte de la déduction de la part SDIS 2012 et l'ajout des fonds de concours écoles.

Le Conseil Communautaire approuve la prise en charge du FPIC communal par la CC (décision unanime) et le versement d'une DSC aux Communes conformément aux éléments présentés (décision unanime).

FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE » ET « VOIRIES »

Il est expliqué que les fonds de concours (initialement validés en Bureau) doivent être validés en Conseil Communautaire suite à une remarque de la Préfecture.

Il est donc présenté les demandes de fonds de concours de Riotord et Raucoules pour des travaux concernant l'attractivité de leurs bourgs, ainsi qu'une partie voirie.

Les tableaux présentés dans le rapport sont parcourus.

M. le Président expose qu'un renouvellement des fonds de concours sera prochainement présenté pour deux années supplémentaires et en reprenant les soldes non consommés des fonds de concours 2022-2024.

Le Conseil Communautaire approuve le versement des fonds de concours présentés aux Communes de Raucoules et Riotord (décision unanime).

ENVIRONNEMENT

POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNAUTAIRE

M. CIBERT, Vice-Président, explique que la loi oblige le Conseil Communautaire à débattre des zones d'accélération ENR ciblées par les Communes. Il explique qu'à ce jour seule la Commune de Saint-Romain Lachalm souhaite mettre en place une ZAPEnr.

M. POINAS explique qu'en effet pour sa Commune, il y a deux projets photovoltaïques : un au niveau du gymnase et du centre technique municipal, et un sur un bâtiment à construire par l'exploitant du réseau de chaleur.

M. MOUNIER demande si ce zonage accélère les procédures administratives. M. POINAS dit que si ce zonage peut permettre de gagner un peu de temps sur les procédures administratives, comme les autorisations environnementales par exemple, ce sera toujours ça de gagner ; même s'il n'en est pas certain.

M. CIBERT dit que la CC a éventuellement ciblé deux autres zones qui pourraient faire l'objet de ZAPEnr ; il s'agit de deux zones d'activités, celle du Cantonner à Montregard et celle de

Ville à Dunières (pour deux projets de cogénération). M. le Président rappelle que c'est bien à chaque Commune de décider pour son territoire, la CC ne procède qu'à un débat.

Le Conseil Communautaire constate qu'un débat a bien eu lieu au sujet des ZAPEnr (décision unanime)

DECHETS

M. CIBERT, Vice-Président, explique qu'il y a en novembre la semaine européenne de réduction des déchets qui est organisée et propose que la CC s'en saisisse avec l'aide de Valentin LAMBERET qui travaille au PETR de la Jeune Loire sur les questions environnementales et énergétiques. Il propose l'organisation sur la CC d'une semaine dédiée à la réduction des déchets. Il procède à la lecture de l'ensemble des actions proposées ainsi qu'au calendrier présenté sur le rapport.

M. le Président soutient que c'est une très bonne initiative. Il demande qui suit ce dossier à la CC. M. CIBERT répond que c'est le DGS qui encadre Valentin LAMBERET.

Mme MEYNET demande s'il est possible d'avoir le programme définitif de cette semaine.

M. le Président répond qu'on le diffusera.

Il est demandé aux élus intéressés par une visite du site d'ALTRIOM de bien se signaler à la CC.

Le Conseil Communautaire approuve l'organisation de la CC d'une semaine dédiée à la réduction des déchets conformément aux éléments présentés (décision unanime).

RESSOURCES HUMAINES

RIFSEEP

Il est expliqué que le RIFSEEP est communément appelé le régime indemnitaire des agents de la fonction publique. Chaque Commune a également une délibération sur ces éléments. La proposition qui est présentée constitue simplement une régularisation dans sa validation puisque les services de l'Etat ont fait remarquer qu'il devait s'agir d'une délibération qui doit être prise par le Conseil Communautaire et non d'une décision prise par le Bureau. Il convient donc de valider la proposition qui est déjà actuellement en place à la CC. Les tableaux joints au rapport constituent des enveloppes maximales par catégories. Il est rappelé que les régimes indemnitaires individuels font l'objet d'un arrêté individuel du Président et ne sont pas diffusés en Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire confirme la mise en place du RIFSEEP sur les bases présentées (décision unanime).

IHTS

Il est expliqué que ce point des heures supplémentaires entre exactement dans le même cas que le point du RIFSEEP. Il s'agit de régulariser une décision du Bureau qui doit être prise par le Conseil Communautaire suite à une remarque de la Préfecture. Il est présenté le tableau des cadres d'emplois et services concernés éventuellement par le paiement d'heures supplémentaires.

M. le Président indique qu'il a en outre décidé d'augmenter la gratification des primes du dimanche et des jours fériés pour les agents de la collectivité en faisant.

Le Conseil Communautaire approuve les IHTS selon les modalités présentées (décision unanime).

CREATION DE POSTES

M. le Président explique que la CC a proposé au CDG 43 plusieurs agents au titre de la promotion interne. Suite à l'étude des dossiers, deux agents de la CC ont été déclarés promouvables par le CDG, il s'agit de Jérôme DI MANNO (responsable opérationnel jeunesse : catégorie B à A) et Estelle DAVID (hôtesse à l'OT et chargée de communication : catégorie C à B). Il précise que ces deux postes seraient créés au 01.01.2025 sur deux temps complets de 35h00.

Le Conseil Communautaire approuve la création des deux postes présentés (décision unanime).

QUESTIONS DIVERSES

POSTE ACCUEIL/COMPTABILITE

M. le Président indique aux élus communautaires le lancement d'une offre d'emploi au sein d'HPVc afin de remplacer Mireille JUGE, recrutée en contractuel sur le poste d'accueil/comptabilité (en remplacement de Céline CHAMBERT). L'idée est de lancer un poste à 80% afin de répondre au travail supplémentaire sur l'assainissement au 01.01.2025 et de chercher une personne déjà issue de la fonction publique territoriale avec une expérience dans le fonctionnement d'une administration publique et une technicité en marchés publics / comptabilité (elle devrait notamment reprendre quelques missions de la directrice administrative et financière).

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

PISTE D'ATHLETISME (DUNIERES)

M. DURIEUX souhaite faire un point d'avancée sur le chantier du complexe sportif à Dunières. Il dit que les travaux ont commencé et que tout se passe bien. Le chantier avance normalement sans mauvaise surprise pour le moment.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

CONCOURS DE GRAFFS (DUNIERES)

M. DURIEUX indique que le concours de graffs organisé à Dunières a été mis en valeur dans une brochure nationale des Communes.

Le Conseil Communautaire prend note de cette information.

COLLEGE LE SACRE CŒUR (DUNIERES)

M. DURIEUX indique que le collège de Dunières a accueilli un nouveau directeur qui a de très bonnes idées, avec beaucoup de bonne volonté et a laissé une très bonne impression. Il espère que cela permettra de donner un nouveau souffle au collège. La rentrée scolaire a enregistré 13 enfants supplémentaires.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

M. le Président clôt la séance à 22h45.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marc TOURON,

